



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis est par la présente donné :

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux selon les dispositions des lois en vigueur ;

Conséquemment, le conseil de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adoptera, à sa séance ordinaire du 1^{er} février 2022 à 19 h, le Règlement # 671-2022 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés.

Le projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville au 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford, Québec, J0E 1A0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 19^e jour de janvier deux mille vingt-deux.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général